

SOMMAIRE

- 2/L'évolution de la dette
- 3/Politique industrielle et changements climatiques
- 4/Plan Nord et ressources naturelles
- 4/Les services publics
- 5/Droits de scolarité
- 6/Conclusion : le gouvernement du Québec privilégie des solutions individualisantes

À NOTER

- Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste au Québec
Filières alternatives au gaz de schiste
Mercredi 4 avril 2012.
collectif-scientifique-gaz-de-schiste.com
- Sommet international des coopératives Québec 2012
L'étonnant pouvoir des coopératives
Du 8 au 11 octobre 2012 se tiendra à Québec le Sommet international des coopératives.
www.sommetinter2012.coop
- Revue Vie Économique
Actes du colloque
Le numéro de décembre 2011 de la Revue Vie économique est entièrement consacré aux actes du colloque de l'IRÉC sur le développement minier au Québec.
www.eve.coop

LE BUDGET DU QUÉBEC 2012-2013

Regards critiques sur les principales mesures

Sous la direction de Robert Laplante

Un budget n'est jamais un événement isolé. Il est un instrument de matérialisation des objectifs et des priorités d'un gouvernement. Son architecture générale, les principes qui sont au fondement de ses choix traduisent une philosophie politique et une préférence pour un modèle de développement. Ses choix fondamentaux sont évidemment adaptés aux réalités et contraintes de la conjoncture, mais la façon dont ils sont effectués reste tributaire d'orientations dont il se dégage une logique d'ensemble. Évidemment, l'entreprise n'est jamais exempte de contradictions et il arrive que la réalité politique oblige à des contorsions qui ne rendent pas toujours facile le décodage des intentions véritables

Le budget du Québec 2012-2013 ne fait évidemment pas exception. Il s'inscrit également dans une forme de présentation tout à fait caractéristique du style de ce gouvernement, un style qui flirte abondamment avec les pires travers de la propagande et de la manipulation de l'information. Ce budget lance des chiffres énormes pour parler d'investissements massifs et de revenus mirobolants, mais une fois dépouillé de sa rhétorique, le document gouvernemental ne consacre qu'un maigre 200 millions d'argent frais avec lesquels il nous promet pour plus tard des revenus alléchants et des investissements spectaculaires. Ce budget illustre au mieux la pratique de l'hyperbole comme technique de gouvernement.

Par-delà ses figures idéologiques, le budget Bachand s'inscrit néanmoins dans la continuité des choix du gouvernement Charest au pouvoir depuis 2003. Des choix d'inspiration néo-libérale qui privilégient l'effacement de l'État devant la raison marchande et qui postulent que le marché constitue

la forme supérieure et optimale d'allocation des ressources.

Composer avec la conjoncture

Ce budget repose sur une hypothèse de croissance très modeste pour l'économie québécoise : 1,5 %. Au moment où les fermetures d'usines et les pertes d'emplois se multiplient, le budget continue de prioriser le retour à l'équilibre plutôt qu'un plan de relance globale. Le ministre continue de s'en remettre au marché d'abord. Or, la conjoncture est de plus en plus difficile. L'économie québécoise doit subir les effets d'une devise canadienne forte qui l'este

sa capacité concurrentielle. Elle doit aussi composer avec la faiblesse de la reprise de la demande américaine de même qu'avec une série de mesures de nature protectionniste qui soutiennent un climat de concurrence fiscale qui explique en grande partie une série de délocalisations d'entreprises vers les É.-U.. L'économie du Canada est devenue une écono-



mie pétrolière et de ressources naturelles dans laquelle l'économie québécoise a de plus en plus de mal à maintenir sa structure industrielle et manufacturière, mais ce budget reste muet sur une stratégie d'ensemble qui permettrait de faire face. Des mesures spécifiques sont saupoudrées sans que soient présentés des objectifs structurants.

Porter un lourd bilan fiscal

Le gouvernement Charest a fait de la réduction d'impôt l'élément central de sa politique fiscale. Il a réduit de plus d'un milliard \$ ses revenus pour octroyer des baisses d'impôt, ce qui a eu pour effet de réduire sa marge de manœuvre. Il a tardé à occuper l'espace fiscal libéré par la décision d'Ottawa de réduire la TPS se privant de revenus substantiels. Il a enfin laissé aller des centaines de millions \$ en redevances d'exploration gazière en laissant persister un cadre légal et réglementaire vétuste.

Ce renoncement à optimiser et accroître sa perception des revenus lui a servi à construire un discours de crise qui accredité l'idée que notre État nous coûte trop cher, que le Québec vit au-dessus de ses moyens. Il s'est alors campé dans une position sur les finances publi-

ques qu'il aborde essentiellement dans une problématique de réduction des dépenses. Au cours des deux derniers exercices, il a contenu l'augmentation des dépenses aux environs de 3 %. Il ambitionne de la ramener à 2 % pour le prochain exercice.

Le parti-pris pour les réductions d'impôt s'est accompagné du choix de privilégier la tarification pour le financement des services publics. L'imposition d'une contribution santé égale pour tous les contribuables est le symbole par excellence des conséquences de ce choix. Cette mesure régressive passera à 200 \$ par personne cette année et rapportera un milliard de dollars en générant sa part d'injustice et d'iniquité fiscale.

Le gouvernement privilégie l'approche utilisateur/payeur qui fait primer le choix individuel sur la mutualisation du financement. L'insistance sur la nécessité de faire « sa juste part » ne se définit pas sur la nécessité de contribuer à la solidarité sociale, mais bien plutôt dans



la logique de l'obtention du meilleur prix pour sa consommation.

Le troisième budget du ministre Bachand s'imbrique dans les deux précédents. Sa logique s'articule sur des choix qui sont en parfaite continuité avec la philosophie qui s'est exprimée très explicitement dans le budget 2010. Les hausses tarifaires ont été annoncées dans les deux budgets précédents. Elles sont ici simplement reconduites. Le gouvernement vise plus durement la réduction des dépenses. Alors que leur augmentation suivait, ces dernières années, à peu près la croissance du PIB, voire un peu plus, elle est cette année réduite à 2 %, à peine au niveau de l'inflation, et le ministre Bachand vise 1,8 % pour l'année suivante.

Il serait naïf de penser de telles réductions – si tant est qu'elles soient réalisables – ne peuvent se faire sans affecter l'offre et la qualité des services publics.

1 L'évolution de la dette par Pierre Guoin

Le discours sur la dette, on le sait, nourrit un catastrophisme qui alourdit considérablement l'air du temps. Sa rhétorique constitue une figure centrale de l'idéologie néo-libérale et elle sert à justifier la réduction non seulement de la taille, mais aussi du rôle de l'État. Comme dans tous les affrontements idéologiques majeurs, la guerre des chiffres sert trop souvent à brouiller la valeur des arguments de fond et à rendre opaque la lecture de la réalité objective.

Quand on prend la peine de les regarder froidement, les principaux chiffres et ratios utiles à l'analyse de notre situation financière dégagent un portrait qui est loin d'être aussi sombre qu'on voudrait le faire croire pour mieux sabrer les dépenses. Il faut, du reste, remarquer que le discours du budget, à cet égard, a été beaucoup plus sobre qu'en d'autres circonstances et c'est sans aucun doute parce qu'un traitement honnête des données neutralise tout alarmisme.

Dette brute

■ La dette brute du gouvernement du Québec atteint 183,8 milliards de dollars au

31 mars 2012, en hausse de 34,6 milliards de dollars depuis mars 2008 :

- La croissance de cette dette brute a été plus rapide que la croissance du PIB depuis 2008, en raison de la récession, faisant passer la valeur de la dette de 50,1 % du PIB en 2008 à 55,0 % en 2012;
- Sur une période plus longue, on constate que la dette brute est bien maîtrisée : à 55,0 %, le ratio dette/PIB est comparable à ce qu'il était en 2000, soit 53,6 %, si on considère que la réforme comptable de 2007 a ajouté environ deux points de pourcentage à ce ratio.

■ La dette brute liée aux déficits budgétaires accumulés est passée de 97,1 milliards de dollars en mars 2008 à une valeur de 117,7 milliards en mars 2012, une augmentation de 20,6 milliards de dollars :

- Le ratio des déficits accumulés au PIB est ainsi passé de 32,8 % à 35,2 % au cours de la même période, mais il devrait reprendre sa tendance à la baisse dès l'an prochain;

- Les déficits budgétaires ont été très bien contrôlés depuis 1996 et la valeur importante des déficits accumulés est un héritage des décennies précédentes;

- Les déficits accumulés, calculés en soustrayant de la dette brute la valeur des actifs financiers et non financiers, ne représentent pas la somme des déficits budgétaires courants, lesquels n'ont totalisé que 9,6 milliards de dollars entre 2008 et 2012;

- Depuis la réforme comptable de 2007, les déficits sont mêmes surestimés du fait que les sommes déposées au Fonds des générations sont comptabilisées comme une dépense courante même si elles constituent en réalité un placement financier.

■ La dette brute générée par les dépenses en immobilisations, nette des amortissements, s'est accrue de 17,4 milliards de dollars de mars 2008 à mars 2012, à quoi on peut ajouter 7,7 milliards en prêts et avances aux sociétés d'État et aux universités pour leurs dépenses en immobilisations :

- Le Québec est dans une période de renouvellement des infrastructures publiques et, en outre, un programme fédéral-provincial d'investissement dans les infrastructures a été mis en place pour soutenir l'économie durant la récession;

- Il est considéré comme normal que les dépenses en immobilisations publiques augmentent, en tendance, au même rythme que l'économie et que ces dépenses soient financées à long terme;

- Cependant, les dépenses en immobilisations sont peut-être moins bien planifiées et moins bien contrôlées que les dépenses courantes et il est difficile de vérifier s'il n'y a pas de dépenses courantes qui sont enregistrées comme des dépenses en immobilisations. Un certain scepticisme est alimenté par le fait que les prévisions de ces dépenses ont été fortement révisées à la hausse entre mars 2010 et mars 2012.

Prévisions

■ En effet, entre mars 2010 et mars 2012, les prévisions de dépenses en immobilisations d'ici 2015 ont été révisées à la hausse de 5,8 milliards de dollars, dont 1,7 milliard \$ pour les dépenses régulières, 2,1 milliards \$ pour les projets réalisés en PPP, 820 millions de dollars pour les participations accrues dans le plan Nord et la décontamination de sols, et 1,2 milliard de dollars pour la prise en charge d'emprunts faits par les municipalités, une prise en charge qui a entraîné un commentaire défavorable de la part du Vérificateur général dans son dernier rapport :

- Selon la prévision de mars 2012, la dette brute atteindrait 203,0 milliards de dollars

en mars 2015, soit 10,9 milliards de plus que ce qui avait été prévu au budget de mars 2010;

- Outre la révision des dépenses en immobilisations, la prévision des déficits cumulés a été révisée à la baisse de 1,7 milliard de dollars, les changements aux normes comptables ont fait apparaître 5,9 milliards de plus à la valeur de la dette et il faut ajouter 1,0 milliard d'autres variations diverses;

- Malgré ces révisions à la hausse, le ratio de la dette brute sur le PIB se situerait à 54,0 % en mars 2015, ce qui est inférieur au niveau actuel.

■ La dette du secteur public du Québec devrait s'établir à 248,6 milliards de dollars au 31 mars 2012, ce qui équivaut à 74,5 % du PIB :

- Ces données doivent être mises en perspective, car elles ne tiennent pas compte de la valeur économique de certains actifs détenus par Hydro-Québec, la Société des alcools du Québec, Loto-Québec, les municipalités et les universités;

- Comme la dette brute du gouvernement, la dette brute du secteur public ne démontre pas de signe de croissance incontrôlée.



Service de la dette

■ Le service de la dette totalise 7,5 milliards de dollars en 2011-2012, ce qui correspond à 11,4 % du PIB :

- Le poids du service de la dette a beaucoup diminué, puisqu'il s'établissait à 16,3 % du PIB en 1999-2000, et cela en raison de taux d'intérêt fortement en baisse;

- On peut s'attendre à ce que ce ratio se redresse sensiblement au cours des prochaines années, à moins d'une très

mauvaise conjoncture économique mondiale.

En somme

Le portrait qui se dégage ici n'offre rien qui autorise de porter un regard pessimiste sur le développement et le potentiel du Québec. Les finances publiques ne sont pas à la dérive. Constaté cela ne constitue pas un encouragement à nier ou à minimiser les problèmes. Mais cela permet de considérer qu'un accroissement des revenus et une gestion rigoureuse permettraient des améliorations substantielles de la situation globale sans mettre à mal notre qualité de vie. Les comparaisons internationales permettraient de s'en convaincre.

2 Politique industrielle et changements climatiques par Gilles L. Bourque

Dans le communiqué de presse sur les programmes d'aide aux entreprises, le ministre des Finances annonce 1,3 milliard \$ de capital de développement pour les entreprises québécoises, dont plus de la moitié (670 millions \$) pour le secteur des ressources naturelles (voir la section 3 à la page suivante).

Sur la moitié restante, voyons ce qui reste :

■ 348 millions en capital de risque, mais sur ce montant :

- 180 millions \$ seront disponibles au cours des **prochaines années**, pour la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches en partenariat avec Capital régional et coopératif Desjardins;

- 150 millions \$ supplémentaires seront récoltés par Fondation au cours des **trois prochaines années**;

■ 100 millions pour les technologies propres : le gouvernement accorde un montant de 50 millions \$ pour la création du troisième

fonds de Cycle Capital, qui se spécialise dans les technologies propres. Le reste provient des autres partenaires de Cycle Capital, dont Fondation.

■ 118 millions \$ pour l'industrie touristique : 85 millions \$ accordés à Investissement Québec pour un nouveau programme de prêts et de garanties de prêt **sur cinq ans** en plus d'un crédit d'impôt (donc laissé au libre choix des entreprises);

■ 43 millions \$ pour l'économie sociale, mais sur ce montant relativement faible :

- le gouvernement n'apporte que 4 millions \$ dans le Fonds co-investissement COOP (pour le démarrage de nouvelles coopératives) géré par Desjardins Capital de risque

- 13,1 millions \$ sont accordés à Investissement Québec pour le programme d'aide à la capitalisation des entreprises d'économie sociale.

Dans le communiqué de presse portant sur la lutte aux changements climatiques, on

annonce un plan d'action autofinancé (provenant du marché du carbone) de 2,7 milliards \$... d'ici 2020. De ce montant, précise-t-on, les deux tiers seront attribués au financement de mesures qui permettront de réduire les émissions de GES dans le secteur des transports, dont 1,5 milliard de dollars pour le transport collectif et alternatif. Pourtant :

■ la plus grande part de ce dernier montant (1,3 milliard \$) sera disponible seulement **après 2016**; cette année et l'an prochain, les investissements dans les transports collectifs de ce plan se chiffrent à 7 et 70 millions \$.

■ Par contre, si on tient compte du financement provenant de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (qui sera graduellement remplacé par celui du marché du carbone), les investissements planifiés dans les transports collectifs s'élèvent à 175 millions \$ par année pour les deux prochaines années. Pendant la même période, 6,7 milliards \$ seront investis dans les infrastructures routières.

3 Plan Nord et ressources naturelles par Robert Laplante

Le Plan Nord reste le pivot de ce budget où il est, encore une fois, utile de constater que le gouvernement du Québec se place à la remorque des projets privés. Les investissements annoncés ne sont pas le fruit d'une stratégie d'initiative, mais bien d'accompagnement des projets. Plusieurs commentateurs ont vu dans les annonces le retour de l'État interventionniste, c'est trop vite jugé. Les initiatives étatiques annoncées servent sans doute des objectifs politiques en laissant paraître que l'État ne s'efface pas complètement devant les initiatives privées. Un examen plus attentif permet de constater que les dispositions annoncées restent entièrement imbriquées dans l'approche du laisser-faire qui caractérise l'ensemble de l'opération Plan Nord.

■ Le crédit d'impôt à l'investissement pour favoriser la transformation ne profitera qu'aux entreprises existantes, puisque les choix de transformation s'effectuent avant l'ouverture de la mine.

■ L'accroissement des redevances reste lié aux profits réalisés à la mine. Cela reste bien en deçà de ce que le Québec pourrait toucher si la perception se faisait sur la valeur brute des minerais extraits. Les mines sont des ressources collectives non renouvelables, leur utilisation, par définition, prive la génération suivante d'un patrimoine. Il ne serait que justice que la plus grande part de la richesse extraite soit allouée au patrimoine national par le biais, par exemple, d'un fonds souverain. Le budget ne prévoit, par ailleurs aucune mesure de plafonnement du profit. La « juste part », si chère au ministre, ne s'applique pas aux minières.

■ Un nouveau régime de redevances pour les hydrocarbures s'applique avec des taux variant de 5 % à 40 % selon le volume de production et le prix du pétrole. Dans ce domaine également, l'aliénation d'une ressource non renouvelable n'est pas compensée par une « juste part » allouée aux générations futures. La mesure, de surcroît, s'appliquera alors qu'Hydro-Québec a déjà cédé ses droits sur les futurs sites d'exploitations à des conditions tenues secrètes alors que la ministre Nathalie Normandeau s'était déjà engagée à les rendre publiques. Ce nouveau régime laisse entière la question centrale des technologies d'extraction. Or, ce sont les impacts de ces technologies qui, mieux connues et mesurées, permettraient de juger de la pertinence d'exploiter ces ressources.

■ La mise aux enchères des permis de recherche et des baux d'exploitation ne changera pas l'ordre des choses, l'essentiel du territoire potentiel ayant déjà fait l'objet d'émission. Par ailleurs, l'attention sur cette modalité ne doit pas faire perdre de vue que c'est la Loi des mines qui est vétuste. Un claim, même à l'enchère, reste un instrument fort mal adapté aux réalités et aux conditions du développement.

■ Le projet d'une liaison ferroviaire entre Sept-Îles et la fosse du Labrador est piloté par le CN et la Caisse de dépôt et placement du Québec. Le discours du budget parle d'un projet de cinq milliards de dollars. Il s'agit d'un projet privé qui vise à offrir aux minières une infrastructure pour « sortir » le minerai. Le ministre n'a donné aucune indication sur l'intégration de cet équipement dans une stratégie globale de transport.

■ La création de Ressources Québec et l'ajout de 500 millions de dollars à la somme déjà prévue au Plan nord pour des prises de participation condamne le Québec à jouer un rôle subalterne. La position gouvernementale reste à la remorque des initiatives privées et les montants disponibles restent bien modestes en regard des immenses besoins en capitaux requis par les projets miniers ou pétroliers.

■ SOQEM et SOQUIP, réduites à l'insignifiance depuis longtemps, vont être revitalisées et devenir des filiales de Ressources Québec. « Jusqu'à cent millions de dollars leur seront alloués pour investissement au cours des cinq prochaines années. Ces filiales vont agir en partenariat avec les partenaires privés. » (Communiqué de presse Création de Ressources Québec.) Les modalités de ces partenariats ne sont pas connues.

■ Les liens entre Ressources Québec et la Société du Plan Nord à qui les documents gouvernementaux confient la responsabilité de coordonner le développement ne sont pas précisés. Il y a fort à craindre que Ressources Québec ne soit qu'un instrument de placement et non un levier d'intervention.

■ La création du Fonds Valorisation Bois est une initiative intéressante et attendue depuis longtemps. Le fonds disposera de 170 millions \$ par année, dont 95 millions \$ proviendront du gouvernement, le reste du Fonds de Solidarité FTQ.

■ Les objectifs et les interventions de ce Fonds, pour donner leur plein potentiel, devraient s'inscrire dans une politique forestière globale qui fait défaut.

4 Les services publics par Gabriel Ste-Marie

La stratégie de compression des dépenses frappe de plein fouet l'offre de services publics. Le choix de réduire la taille de l'État se traduit dans une mesure globale qui ne sera pas sans conséquence sur la fonction publique : cette année, c'est à peine un retraité sur trois qui est remplacé.

L'État ne pourra que continuer à perdre de l'expertise et... à se battre contre les problèmes que cela entraîne. On l'a vu au ministère du Transport où la perte d'expertise a fait le lit de

problématiques tellement sérieuses qu'il faudra leur consacrer une commission d'enquête. On l'a vu également dans le dossier du gaz de schiste et plus récemment encore dans celui de l'inspection des CHSLD.

Les nouvelles dépenses annoncées sont peu élevées. En outre, plusieurs des dispositions annoncées ne constituent pour l'essentiel que du recyclage d'anciennes annonces. Et c'est sans parler des tactiques de déplacement comptable qui présente comme une annonce

nouvelle une dépense qui ne constitue bien souvent que la contrepartie de coupes dans le même secteur. Par exemple, le budget annonce la création du Fonds des ressources naturelles dont il utilise la mise sur pied pour justifier les compressions au ministère des Ressources naturelles et Faune...

■ Le budget annonce une augmentation de 3,3 % pour Santé et services sociaux

■ Cela implique des diminutions dans d'autres ministères. Les ministères suivants voient leur budget réduit :

- Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire
- Culture, Communications et Condition féminine
- Emploi et solidarité sociale
- Ressources naturelles et Faune
- Sécurité publique
- Tourisme
- Travail

■ Le budget annonce une diminution importante du personnel de la fonction publique dans presque tous les ministères.

■ Les conditions qu'offre le gouvernement à ses employés sont moindres que dans le secteur privé, d'où sa difficulté à embaucher. C'est particulièrement le cas pour les informaticiens et les ingénieurs, d'où son intention, non chiffrée, à revoir les conditions à l'embauche.

■ Le gouvernement annonce resserrer la gestion de ses contrats en créant notamment un registre rendant inadmissibles les entreprises trouvées coupables en matière de crimes économiques et d'autres infractions connexes. Mais le recours accru à l'expertise externe entretient le problème en accroissant les risques associés à la faiblesse du suivi par des ministères trop peu et souvent mal dotés.

■ C'est sans compter que le recours à l'externe coûte plus cher. C'est notamment le cas en santé avec les agences de placement d'infirmières. C'est une situation qui se généralise dans tous les ministères.

■ Le gouvernement a fait grand cas de sa volonté de bonifier les services pour les personnes âgées. Le budget annonce 2,7 milliards \$ pour le programme Vieillir chez soi. Mais le montant sera dépensé **au cours des cinq prochaines années** alors qu'il n'y a à peu près rien pour cette année.

■ En matière de services à domicile, la plupart des dispositions annoncées n'entreront en vigueur progressivement **qu'à partir de 2015**.

■ En privilégiant le crédit d'impôt pour les aidants naturels, le budget accorde la primauté à la consommation individuelle de service. Il agit sur la demande solvable plutôt que d'investir dans l'offre de services publics et dans les entreprises d'économie sociale très présentes dans ce secteur.

- Le budget recycle également des annonces déjà faites. Par exemple : 850 places en CHSLD ou le crédit d'impôt pour travailleurs âgés. Ce crédit est une bonne mesure, mais elle reste trop modeste : son coût représentera une réduction annuelle de taxe sur la masse salariale équivalant à 1000 \$ pour les travailleurs de 65 ans ou plus.

■ Les annonces de subventions pour les places en centres d'hébergement privé viennent également conforter l'approche de primauté au secteur privé qui reste essentiellement structuré sur la réponse à la demande solvable. Les personnes âgées à faibles revenus sont celles qui auront la vieillesse la plus précaire.

■ La mise en place du Régime volontaire d'épargne retraite (RVER) a été préférée à la bonification du Régime des rentes du Québec. C'est une solution individualisée qui laisse à l'individu le poids d'assumer le risque lié au placement de son épargne-retraite. C'est un régime qui dénature la notion de protection retraite en en faisant seulement une espèce d'épargne-placement individuelle qui repose sur la capacité individuelle plutôt que sur la solidarité collective.

■ Le RVER est aussi un lucratif créneau d'affaires pour les institutions financières qui géreront les comptes. Les frais de gestion imposés dans ces institutions sont presque trois fois plus élevés que ceux du régime public : 2 % contre 0,7 %. C'est donc en plus un choix inefficace dans le domaine comptable!

■ Le régime est une espèce de REÉR forcé : dès qu'on a un emploi sans régime complémentaire (deux millions de travailleuses et de travailleurs), on y est inscrit par défaut. Il est toutefois toujours possible de s'en désinscrire ou d'en modifier les paramètres. Les salariés qui ont du mal à épargner seront sans doute nombreux à se désinscrire...

■ Le principal défaut du RVER c'est qu'il s'agit d'un instrument qui évite aux employeurs de contribuer pour la retraite de leurs employés. Le régime fait l'obligation aux employeurs d'offrir le programme à leurs employés, mais il ne leur fait pas l'obligation de payer.

5 Droits de scolarité par Oscar Calderon

Le budget 2012-2013, déposé le 20 mars devant l'Assemblée nationale, ne comporte pas de nouvelles mesures importantes en ce qui a trait à l'éducation. Le gouvernement libéral de Jean Charest poursuit sa politique en matière d'éducation universitaire décrite dans son « Plan de financement des universités équilibré et équitable » et présenté lors du budget de l'année dernière. Il s'entête donc à hausser les droits de scolarité des étudiants universitaires au niveau de 75 % des droits en vigueur en 2011-2012 sur une période de cinq ans.

Aucun nouveau changement n'est apporté au programme d'aide financière aux études

en vue d'assurer une meilleure accessibilité et ainsi tenter d'apaiser le mécontentement et les inquiétudes des étudiants.

L'étude l'IRÉC est toujours pertinente

Les conclusions de l'étude¹ de l'IRÉC sur le coût de l'Aide financière aux études restent donc pertinentes : le choix du gouvernement de hausser les droits de scolarité est d'abord une décision idéologique.

Tout juste maintenir les services

Le budget du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport sera augmenté de 342

millions de dollars, soit une hausse de 2,2 %. Ce montant permettra tout juste de maintenir les services offerts, considérant que l'indice des prix à la consommation progressera de 2,5 %.

Financement des universités : pas de grandes surprises

Pour le financement des universités, les chiffres ont été revus à la hausse à cause d'effectifs universitaires plus élevés que prévu. Ainsi, pour l'année financière 2011-2012, le montant supplémentaire accordé au financement des universités était de 29 millions de dollars. Pour l'année 2012-2013, le gouvernement prévoit un montant supplémentaire de 41 millions de dollars. Il n'y a donc pas de grande surprise de ce côté-là dans ce budget.

1. BÉLANGER, Jules et Oscar CALDERON. *La hausse des droits de scolarité et ses impacts sur le coût de programme de l'Aide financière aux études*, janvier 2012, 46 p.

EN CONCLUSION

Le gouvernement du Québec privilégie les solutions individualisantes

Le choix fiscal sert toujours un modèle de développement. En privilégiant l'approche de l'utilisateur/payeur, le gouvernement privilégie toujours les solutions individualisantes au détriment des réponses collectives et mutualisantes.

■ Il en va ainsi pour la question des droits de scolarité dont la conception est ramenée à un investissement individuel dont l'individu aura à soupeser le risque en fonction du rendement attendu que lui procurera une diplomation qui accroîtra son revenu-personne.

■ C'est aussi le choix du RVER qui privilégie l'approche individuelle plutôt que la bonification du régime public de retraite. Dans ce cas, le gouvernement « oublie » la juste part de l'employeur qui ne sera pas tenu de cotiser.

■ L'approche utilisateur/payeur prévaut également en matière de services à domicile où le gouvernement privilégie le crédit d'impôt

plutôt que l'organisation des services publics et le développement de l'économie sociale dans ces domaines. Le crédit d'impôt, en outre, profitera davantage aux ménages aisés qu'aux personnes à faibles revenus qui ont moins de moyens à consacrer à une consommation de services pourtant déterminants pour la qualité de vie.

L'accroissement des revenus n'est pas au service de la collectivité

L'accroissement des revenus par la perception des redevances est réel. Cependant, cet accroissement ne sert ni l'équité intergénérationnelle ni le développement économique. L'exploitation de ressources non renouvelables devrait laisser l'essentiel de la valeur à la disposition de la collectivité nationale et pas seulement une part congrue des profits d'exploitation. Sans fonds souverain, le développement minier constitue une aliénation du patrimoine national.

Pour servir le développement industriel, il faut une politique d'exploitation qui ne fait pas seulement qu'inciter à la transformation, mais bien la rend sinon obligatoire sinon au moins en fait la règle générale. Cela ne peut se faire que si les permis d'exploitation sont assortis de conditions très strictes touchant la nécessité d'inscrire tout projet d'exploitation dans une stratégie de transformation dans laquelle il devra s'inscrire.

Rien sur les paradis fiscaux

Le ministre Bachand nous rappelle enfin qu'il fait de la lutte à l'évasion fiscale l'une de ses priorités. On le comprend, il veut faire de cette récupération (1,4 milliard \$) l'un des volets important de la part gouvernementale (62 %) de l'effort pour atteindre l'équilibre budgétaire. Mais Revenu Québec n'aborde jamais la problématique des paradis fiscaux lorsqu'il traite de la question de l'évasion fiscale. Pourtant les sommes en jeu sont importantes. Une estimation très conservatrice de l'ancien ministre des Finances du Québec, Yves Séguin, établissait les pertes fiscales engendrées par les paradis fiscaux à au moins un milliard de dollars.

«

Le troisième budget du ministre Bachand s'imbrique dans les deux précédents. Sa logique s'articule sur des choix qui sont en parfaite continuité avec la philosophie qui s'est exprimée très explicitement dans le budget 2010



BULLETIN DE L'IRÉC

Bulletin d'information de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) à l'intention des Amis de l'IRÉC/Numéro 23

1030, rue Beaubien Est, bureau 103
Montréal, Québec H2S 1T4

Tél. 514 380-8916/Télécopieur : 514 380-8918
secretariat@irec.net/ www.irec.net

Directeur général de l'IRÉC : Robert Laplante
Responsable du bulletin : André Laplante
514 380-8916 poste 21
andrelaplante@irec.net

Collaboration : Robert Laplante, Gilles. L. Bourque, Oscar Calderon, Pierre Gouin, Gabriel Ste-Marie
Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec